

Séance du mercredi 21 mai 2014

NOMBRE DE MEMBRES : Afférents au conseil : 11 Présents : 11 Procurations : 0 Votants : 11	L'an deux mil quatorze le vingt un mai, le Conseil Municipal de la commune de Seigneulles étant assemblé en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale faite le 14 mai 2014, sous la présidence de Mme Chantal JEANSON LAMBERT, Maire
--	---

Secrétaire de séance : Olivier DOUILLET

Objet :

- Indemnités Maire et Adjointes
- Point sur les travaux
- Assurance dommage ouvrage
- Questions diverses

Madame le Maire ouvre la séance

2014-36 Indemnités de fonctions au Maire et aux Adjointes

Mme le Maire rappelle que compte tenu du crédit important inscrit en dépense de fonctionnement au poste 6531 « indemnités » au budget 2014, le conseil a demandé expressément à revoir à la baisse le taux des indemnités de fonctions du Maire et des Adjointes.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal,

- annule la décision prise par la délibération n°2014-19 « indemnité de fonctions au Maire » et la délibération n°2014-20 « versement des indemnités de fonctions aux adjoints »
- décide de voter le montant des indemnités pour l'exercice effectif des fonctions suivantes :

- **L'indemnité allouée au Maire**, est de 12,75% de l'indice 1015,

► Vote du Conseil 6 voix pour, 5 voix contre, 0 abstention

- **L'indemnité allouée, à M HOCQUET René**, 1^{er} Adjoint : est de 3 % de l'indice 1015

► Vote du Conseil 6 voix pour, 4 voix contre, 1 abstention

- **L'indemnité allouée, à M DIDOT Hervé**, 2nd Adjoint : est de 1 % de l'indice 1015

► Vote du Conseil 11 voix pour, 0 voix contre 0 abstention

2014-37 Caution logement « école »

Vu que Mme MARECHAL Jacqueline a quitté le logement « école » début janvier 2014 en raison du projet travaux de rénovation du bâtiment Mairie

Vu la délibération 2014-04 du 22 janvier 2014 « déclarant le logement vide et autorisant le remboursement de la caution »

Mme le Maire informe le Conseil qu'aucune retenue de garantie n'a été demandée lors de prise en location du logement « école », suivant courrier du 10 novembre 1993 approuvé par Mme Maréchal.

En conséquence, le conseil prend acte du non remboursement de garantie du logement

2014-38 Autorisation de signature d'une convention « répartition des frais annexes travaux de restructuration bâtiment Mairie » entre « la commune et la communauté commune Triaucourt Vaubécourt »

Vu les travaux de restructuration du bâtiment de la Mairie contenant une garderie périscolaire intercommunales

Vu la convention constitutive de groupement de commande signée le 23 mars 2013 entre la commune de Seigneulles et la Communauté de communes

Vu les frais annexes engendrés pour ces travaux (dommage ouvrage, SPS, contrôle technique, publicité... et tous les autres frais se rattachant à cette opération)

Considérant que par délibération du 30/04/2014 les membres de la Communauté de communes accordent la répartition des frais annexes au prorata du montant des travaux HT

Après en avoir délibéré, le conseil,

Accepte cette répartition des frais au prorata du montant des travaux HT, et donne pouvoir au Maire pour signer la convention et tout document s'y rapportant

► Vote du Conseil 11 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention

2014-39 Prélèvement « SEPA » EDF

Afin de simplifier le paiement des factures de consommation électrique, EDF propose le règlement par prélèvement SEPA sur le compte Banque de France de la Trésorerie dont dépend la commune.

Après délibération, le conseil opte pour le prélèvement SEPA, et donne pouvoir au Maire pour signer la convention et tout document s'y rapportant

► Vote du Conseil 8 voix pour, 3 voix contre, 0 abstention

2014-40 Prise en charge des frais de suppression du branchement compteur « SICA Seigneulles »

Suite à la cessation du bail « emplacement congélateur » de la SICA de Seigneulles (approuvée par délibération n°2014-05 du 22/01/2014), Mme le Maire soumet un devis de 352,57 € TTC pour la suppression du branchement EDF

Après délibération, le conseil accepte que la commune réalise les travaux de suppression du compteur SICA de Seigneulles, et donne pouvoir au Maire pour signer tout document s'y rapportant.

► Vote du Conseil 11 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention

2014-41 Convention service médecine

Considérant que la commune est adhérente au service de médecine préventive du centre de gestion de la Meuse

Mme le Maire présente les nouvelles conditions financières « au titre de l'année 2014 »

Après délibération le conseil

Donne pouvoir au Maire pour signer l'avenant de convention prenant effet au 1^{er} janvier 2014

► Vote du Conseil 11 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention